



Une expertise régionale, en République Tchèque, Slovaquie, Ukraine et Bulgarie

PETERKA & PARTNERS à travers ses trois implantations en Slovaquie, en Ukraine et en Bulgarie, offre à ses clients, notamment français, une expertise régionale précieuse. Dans cet entretien, Ondrej PETERKA, avocat, associé en chef du cabinet en République Tchèque, précise l'orientation de ses services juridiques.

Quelles ont été les évolutions récentes de votre cabinet d'avocats ?

PETERKA & PARTNERS, créé en 2000, est actuellement l'un des plus grands cabinets d'avocats indépendants de République Tchèque.

Au cours des dernières années, le cabinet a confirmé son excellente tenue sur le marché tchèque et montré sa capacité à assister ses clients développant des projets d'envergure.

Citons, par exemple, les services juridiques apportés à la première banque tchéco-russe dans le cadre de la préparation du dossier relatif à la demande de licence bancaire pour sa filiale ; il s'agit de la première banque contrôlée par capital russe à avoir reçu au cours de ces dix dernières années une telle licence par la Banque centrale tchèque.

Le cabinet a assisté le groupe d'investissement islandais Nordic Partners à l'occasion d'une acquisition du groupe Hamé, l'un des plus grands producteurs d'aliments durables et congelés en Europe centrale et de l'Est. Il s'agit de l'une des plus importantes transactions réalisées dans le domaine de l'alimentation en République tchèque.

Sur le plan géographique, le cabinet a réalisé d'excellents résultats en Slovaquie et a connu un développement remarquable en Ukraine. De surcroît, il a renforcé sa présence en Europe Centrale et de l'Est. Considérant le potentiel écono-



Ondrej PETERKA, Avocat, Managing Partner

mique fort et l'intérêt accru que lui portent les investisseurs, il a poursuivi sa stratégie d'expansion régionale. L'entrée récente de la Bulgarie dans l'Union Européenne a permis l'implantation d'une nouvelle filiale à Sofia. Notre ambition est d'accompagner nos clients et prospects sur l'ensemble de cette zone en leur garantissant la même qualité de services, en adéquation avec leurs attentes.

Quels facteurs ou critères fondent la qualité de ses services ?

Nos clients sont au cœur de notre pratique. Pour répondre à l'ensemble de leurs besoins dans un environnement en évolution constante, nous nous engageons à dynamiser notre offre de services et à aller au-delà des standards habituels de qualité.

Face à la complexité de l'environnement juridique et économique des pays d'Europe Centrale et de l'Est, nos clients ont besoin du soutien juridique d'un conseil bénéficiant d'une perspective et d'une expérience internationales, d'une maîtrise des particularités locales, ainsi que d'une parfaite compréhension des enjeux économiques. La pluridisciplinarité, la capacité de réponse, la flexibilité et la créativité des solutions ainsi que le suivi personnalisé, forment notre cahier des charges quotidien.

Pour tenir ses objectifs à l'égard de la qualité de ses services, PETERKA & PARTNERS s'appuie sur plusieurs atouts, dont les qualités professionnelles et personnelles de ses membres, au sein des bureaux de Prague, Bratislava, Kiev et Sofia, soit au total plus de 70 professionnels hautement qualifiés en droit et fiscalité, et une trentaine de salariés pour l'administration, la traduction et le secrétariat, constituent la pierre angulaire.

L'engagement du cabinet dans ce domaine a assis sa notoriété et lui a valu la reconnaissance de ses pairs, ce dont témoignent, à plusieurs reprises, ses mentions dans les répertoires juridiques faisant autorité tels que Chambers Global, EMEA Legal500 et International Financial Law Review.

Il détient une expertise de premier plan concernant l'implantation de groupes industriels internationaux en Europe Centrale et de l'Est, les fusions et acquisitions, le lancement et la mise en œuvre de grands projets immobiliers, le droit du travail et le droit social, les contentieux. Il dispose d'un département fiscal, fait assez rare au sein des cabinets locaux.

Outre une large gamme de services juridiques dans les quatre pays où il est directement présent, nos clients bénéficient de l'expertise de partenaires dans le cadre de deux grands réseaux mondiaux de cabinets d'avocats indépendants :

- TerraLex®, qui en rassemble 158 dans 100 pays avec plus de 15 000 juristes,
- International Lawyers Network qui réunit plus de 5000 juristes de 91 cabinets dans 64 pays.

Ils renforcent les équipes de PETERKA & PARTNERS pour accompagner les projets importants dépassant le cadre de la région.

Quel est actuellement le profil de ses clients ?

Le cabinet se concentre notamment sur l'assistance et le conseil juridique aux investissements et aux transactions commerciales. La majorité de ses clients est constituée d'investisseurs internationaux que nous assistons lors du lancement et du développement de leurs projets, leur apportant aussi un suivi quotidien.



La clientèle est composée de moyennes ou grandes entreprises, dont plus de 50% sont francophones. Nous sommes heureux, notamment, de la confiance d'acteurs de premier plan, dont les groupes Renault, Veolia, Vinci ou Boiron. Le cabinet a également développé une base solide composée de sociétés tchèques, slovaques, ukrainiennes ou bulgares, de plus en plus nombreuses, souhaitant s'internationaliser.

Il est très sollicité par le monde francophone. Il intervient fréquemment pour le compte d'investisseurs français, privés ou publics, souhaitant démarrer un projet d'affaires ou d'investissement en République Tchèque, en Slovaquie, en Ukraine ainsi qu'en Bulgarie ou développer des projets transnationaux dans la région. A cet égard, ses quatre implantations constituent un atout certain.

Quelles difficultés convient-il de résoudre, pour créer une société en République Tchèque ?

Depuis la fin des années 1990, les choses ont progressé, en matière de transparence et de lisibilité comme d'adaptation de la législation tchèque aux normes de l'Union Européenne. Ces évolutions ont facilité et accéléré l'immatriculation des sociétés et l'enregistrement des changements auprès des registres du commerce. Certains problèmes persistent cependant, notamment au niveau de l'appréciation des demandes des entreprises par l'administration et du manque de clarté des formulaires à remplir. Le gouvernement tchèque recherche actuellement de nouvelles améliorations sur ce point.

Par ailleurs, la nouvelle loi sur la faillite est entrée en vigueur en République Tchèque le 1^{er} juillet 2007 afin de simplifier et de rendre plus efficace l'ensemble de la procédure. Le 1^{er} juillet 2008, un amendement à la loi sur le commerce, en vue de simplifier

les procédures administratives, facilite le démarrage des entreprises et l'entrée sur le marché ; l'entrée en vigueur de la loi sur les transformations des entreprises et des coopératives permet les fusions transfrontalières de sociétés dans l'Union Européenne. Une décision fondamentale réside dans la forme juridique. C'est pourquoi il est vivement conseillé de contacter très en avance un cabinet d'avocats qualifié et un cabinet comptable compétent.

Est-il possible d'y connaître rapidement le succès, avez-vous des exemples récents parmi vos clients ?

Les investissements étrangers ne sont pas limités, mais encouragés. Le pays allie plusieurs points forts : la modernisation du système fiscal, avec imposition sur les revenus des personnes morales à un taux de 21% (2008), 20% (en 2009) et 19% (en 2010) et des personnes physiques de 15 % (à partir du 1^{er} janvier 2009 12,5%), une TVA au taux de 19% (au taux réduit de 9% pour certains cas), la simplification de l'enregistrement des sociétés, des salaires très peu élevés.

La contrainte actuelle est celle de la monnaie tchèque, qui, à long terme, se renforce par rapport à l'euro et rend l'entrée sur le marché tchèque plus onéreuse. Il vaut mieux ne pas attendre pour investir, avant que la situation ne devienne moins favorable.

Les Français sont de plus très appréciés en République Tchèque.

Le droit lié aux exportations et investissements directs présente-t-il encore des spécificités importantes ?

En République Tchèque, réputée pour son environnement d'affaires libéral, une loi incite à l'investissement ou accorde aux investisseurs des bénéfices particuliers ; le pays dépense des milliards de couronnes pour attirer les investisseurs étran-

gers. Avec sa main d'œuvre flexible et bien formée, ses coûts salariaux très compétitifs et son cadre juridique plutôt libéral, il attire massivement les entreprises ouest-européennes. Cependant, il commence à être difficile de recruter des salariés qualifiés et les salaires ont tendance à grimper. Un autre problème est la monnaie tchèque dont le cours ne cesse de s'apprécier par rapport à l'euro.

Le régime des aides directes aux investissements étrangers en République Tchèque est régi par loi sur les incitations à l'investissement. A ce jour, plus de 70 zones sont définies dans le pays.

De nombreux clients font appel à nous dans ce cadre ; nous les assistons dans la recherche d'un site destiné à accueillir leurs locaux industriels, commerciaux et tertiaires ; ils font également appel à nous dans le cadre des négociations en vue de l'acquisition, de l'exploitation et du développement de terrains ou de bâtiments, lors du rachat de sociétés de droit slovaque, tchèque, ukrainien ou bulgare, et à l'occasion d'audits s'y rapportant.

Comment bien débiter un premier contact avec un partenaire potentiel, un distributeur par exemple ?

Les institutions d'appui ou les organismes de promotion du commerce sont de bons points de départ. Elles peuvent faciliter la recherche de contacts directs avec des dirigeants, des opportunités d'affaires ou d'informations commerciales. En République Tchèque, ce sont par exemple CzechInvest (l'agence de développement de l'investissement et de l'entreprise du ministère de l'Industrie et du Commerce), la Chambre de Commerce Franco-Tchèque (soutenant le développement des échanges économiques bilatéraux également par la fourniture de services d'appui) ou l'Association pour les investissements étrangers ; elle représente un groupe de sociétés de services dotées d'une expérience locale, qui soutiennent l'arrivée d'entités étrangères investissant en République Tchèque et offre une large gamme de services professionnels.

Toutefois, il est toujours important d'avoir un partenaire que l'on peut consulter afin d'éviter l'apparition de difficultés et de malentendus. Pour entrer sur le marché tchèque, il est conseillé de prendre contact avec ces associations, mais aussi avec les cabinets d'avocats d'ores et déjà prêts à apporter l'aide nécessaire tant sur le plan juridique que fiscal. Notre cabinet est à la disposition de tous les investisseurs potentiels. ■

Propos recueillis par Sophie Schneider